

Personne concernée par la recherche

NOM.....
 PRENOMS.....
 NE(E) LE .. à.....
 MARIE(E) LE... à
 NOM EPOUX(SE).....
 DECEDE(E) LE ...à
 Lien de parenté avec le demandeur (**obligatoire**) :..... (Cf Loi n°2008-696 du 15/07/2008)

Cocher la ou les recherche(s) désirée(s) ↓

ENFANTS *reconnus par la personne*
 PARENTS (frères/sœurs)
 GD.Parents **Paternels**
 GD.Parents **Maternels**
 ENFANTS du couple

PARTIE STRICTEMENT RESERVEE A LA D.A.F.		
N° ID 1	N° ID 2	Fiche existante à la D.A.F.
		Nbre FIG trouvées: <input type="text"/>

NOM.....
 PRENOMS.....
 NE(E) LE .. à.....
 MARIE(E) LE... à
 NOM EPOUX(SE).....
 DECEDE(E) LE ...à
 Lien de parenté avec le demandeur (**obligatoire**) :..... (Cf Loi n°2008-696 du 15/07/2008)

ENFANTS *reconnus par la personne*
 PARENTS (frères/sœurs)
 GD.Parents **Paternels**
 GD.Parents **Maternels**
 ENFANTS du couple

N° ID 1	N° ID 2	Fiche existante à la D.A.F.
		Nbre FIG trouvées: <input type="text"/>

NOM.....
 PRENOMS.....
 NE(E) LE .. à.....
 MARIE(E) LE... à
 NOM EPOUX(SE).....
 DECEDE(E) LE ...à
 Lien de parenté avec le demandeur (**obligatoire**) :..... (Cf Loi n°2008-696 du 15/07/2008)

ENFANTS *reconnus par la personne*
 PARENTS (frères/sœurs)
 GD.Parents **Paternels**
 GD.Parents **Maternels**
 ENFANTS du couple

N° ID 1	N° ID 2	Fiche existante à la D.A.F.
		Nbre FIG trouvées: <input type="text"/>

NB : 1 ATTESTATION peut vous être délivrée en l'absence de fiche d'informations généalogiques si vous le souhaitez (art. 3 - arrêté n° 1677/CM du 14/11/2014).	Nbre attest° <input type="text"/>	COUT DU(DES) DOCUMENT(S) <input type="text"/> CFP
---	--	---	------------------

ATTENTION : La délivrance de ces informations donne lieu au paiement de droits conformément à l'art.3 de l'arrêté 1677/CM du 24/11/2014 fixant les tarifs de cessions des documents délivrés par la DAF/DAP/S.RG. Pour une rectification, vous avez **3 mois** à compter de la date de délivrance pour apporter un acte d'état civil, et, une nouvelle fiche vous sera **éditée sans frais**. La section "Recherche généalogiques" est soumise à des règles sur la communicabilité des données généalogiques conformément à la loi n° 2008-696 du 15/07/2008. Ainsi, sans lien de parenté avéré avec les personnes sur lesquelles portent les recherches et en l'absence de procuration de ces dites personnes, la section n'est pas tenue de transmettre les informations au demandeur.

La présente demande est à envoyer ou à déposer à la - **Direction des Affaires Foncières (section recherches généalogiques)** - Rue Dumont d'Urville (Papeete), Orovini,
NB : les documents que vous avez commandés et non récupérés par vos soins seront **détruits après un délai de 6 mois**, et ce, à partir de la date de délivrance.